



CERCLE DES NAGEURS DE SAINT-FRANÇOIS

Association loi 1901
N° 9711003AAS515

I. REGLEMENT GENERAL DE LA COURSE

1.1. INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

Chaque nageur engagé et licencié à la F.F.N ou FFTri doit être apte à participer aux courses dans lesquelles il a été engagé. Les participants non licenciés FFN ni FFTri, devront présenter un certificat médical de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la natation de compétition. Les licenciés FFTri devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

Les inscriptions sont prises en compte exclusivement accompagnées du paiement d'un droit d'engagement selon les courses :

100M Avenirs 2 : 5€

1KM Avenirs 1/Benjamins : 10€

3KM Benjamins et plus:12€

5KM Benjamins et plus : 15€

1.2. MARQUAGE ET BRIEFING

Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course le jour de l'épreuve, et sur le parcours. Une épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun. Les participants doivent effectuer la totalité du parcours (sauf modification de la direction de course) pour pouvoir être classés. Lors de l'accueil des nageurs, les officiels veilleront au respect du règlement FINA. Les

ongles doivent-êtré taillés à ras et le port de bijoux n'est pas autorisé par les athlètes. Les règles de disqualifications seront rappelées aux nageurs. Les départs seront donnés d'abord aux nageurs de 100M et à l'issue aux nageurs des 1,3 et 5 Km.

Durant l'épreuve, le comportement fair-play et le respect de l'intégrité physique et morale du nageur est obligatoire : pas de bousculade durant l'épreuve ni aux passages des bouées de virage et à l'arrivée.

A l'arrivée, il est important de respecter les consignes pour la sorti de l'eau.

1.3. PARCOURS

Le parcours est balisé en mer. Il est obligatoire de suivre les indications données pour celui-ci. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.

SÉCURITÉ

2.2. ENCADREMENT / SÉCURITÉ

L'association de natation « CERCLE DES NAGEURS DE SAINT-FRANÉOIS» fait appel, pour la sécurité, à la base nautique de Saint-François pour la mise à disposition de kayaks, paddles .

Sécurité ➤ Médecin : Dr Pierre LAMARRE

- Des bateaux de Sécurité seront présents sur la manifestation.
- L'équipe de kayakistes est composée de MNS des clubs de natation, du personnel de la base nautique et de bénévoles volontaires.
- Tous les kayakistes doivent se présenter à la table des officiels.
- Les kayakistes encadrant la course sont tenus de rester à bonne distance des nageurs (environ 5 mètres) et ne pas gêner la visibilité de ceux-ci.



CERCLE DES NAGEURS DE SAINT-FRANÇOIS

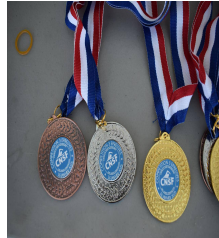
Association loi 1901
N° 9711003AAS515

- Il est interdit de donner un quelconque avantage d'allure ou de sillage via une escorte : l'accompagnement d'un nageur entraîne un avertissement à l'aide des drapeaux jaune et rouge conduisant à la disqualification du nageur du fait de la violation de ce règlement.

Aucune personne ni engin extérieur à l'organisation ne sera autorisée à pénétrer le circuit des épreuves. (Arrêté municipal zone des 300M)

- Des juges de contrôle de la course sur l'eau, sous l'autorité du Juge Arbitre en chef, veilleront au respect de la sécurité et des points de règlement FINA Eau Libre.

III- Récompenses



Les 3 premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie seront récompensés par une médaille.



